

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **TRANSALLIANCE EUROPE**. (Arrêté N° **1/2025/0046/118** du **28 mai 2026**) pour la modification des installations à Dudelange, 226, Z.A.E. Wolser G.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **8 juin 2026** au **17 juillet 2026**

Bettembourg, le 1 juin 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

  
Damien NEY  
Secrétaire Communal

  
Jean Marie JANS  
Bourgmestre

